

COMMISSION ENFANCE EDUCATION PERISCOLAIRE

Compte-rendu de la réunion du mardi 23 février 2021 à 17h
Visioconférence Teams®

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du compte-rendu de la commission Enfance Education du 19 janvier 2021**

Pôle Education

2. **Dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires des Etablissements scolaires sous contrat d'association et sous contrat simple.**

Pôle Petite Enfance

3. **Attribution d'une subvention à l'association Alys dans le cadre du dispositif "Taties à toute heure" au titre de l'année 2021.**

-
- **Etaient présent(e)s, sous la présidence de** : Mme Anne STEMART, Adjointe au Maire,
 - Mme Isabelle LUX, Adjointe au Maire, membre titulaire
 - Mme Caroline AUDOUY, Adjointe au Maire, membre titulaire,
 - Mme Hanifa GUERMITI, Conseillère Municipale, membre titulaire,
 - M. Marc SCIAMANNA, Adjoint au Maire, membre suppléant,
 - M. Xavier BOUVET, Conseiller Municipal, membre titulaire,
 - Mme Charlotte PICARD, Conseillère Municipale, membre suppléante.

Etaient excusé(e)s, absent(e)s :

- Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Conseillère Municipale, membre titulaire,
- M. Khalifé KHALIFE, Adjoint au Maire, membre titulaire,
- M. Guy REISS, Adjoint au Maire, membre suppléant,
- M. Henri MALASSÉ, Conseiller Municipal, membre suppléant,
- M. Patrick THIL, Adjoint au Maire, membre suppléant,
- M. Ferit BURHAN, Adjoint au Maire, membre suppléant,
- M. Denis MARCHETTI, Conseiller municipal, membre suppléant.

Etaient également présents :

- Mr Jean-Baptiste GALINIÉ, Directeur du Pôle Education,
- Mr Thierry RAVIER, Directeur Adjoint du Pôle Petite Enfance.

Madame STEMART, Présidente, ouvre la séance, à 17h.

1. Approbation du compte-rendu de la commission Enfance Education du 19 janvier 2021

Avis favorable de la Commission Enfance Education Périscolaire

Pôle Education

2. Dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires des Etablissements scolaires sous contrat d'association et sous contrat simple.

Madame STEMART précise que le présent projet de délibération a pour objet de définir le concours financier de la Ville au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires sous contrat d'association (Institution de la Salle et Ensemble scolaire Saint Etienne) et sous contrat simple (Ecole Nathanel).

Au titre de l'année scolaire 2020/2021, il est ainsi proposé de verser une contribution forfaitaire d'un montant de 681 € pour les élèves messins des classes élémentaires et de 941€ pour les élèves messins des classes maternelles.

Ce forfait communal versé pour les élèves de classes maternelles sera réévalué pour atteindre le montant de 1 200€ par élève, lors de l'année 2021/2022, conformément à l'engagement pris auprès de la direction de l'enseignement diocésain.

A ce titre, Madame STEMART indique qu'en abaissant l'âge de la scolarisation obligatoire à 3 ans, la loi du 26 juillet 2019 "Pour une école de la confiance" rend obligatoire la participation financière des communes aux classes maternelles des écoles privées sous contrat d'association. Cette obligation est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2019 et prévoit la compensation financière des montants versés aux classes maternelles des écoles privées sous contrat d'association. Ainsi, la Ville demandera aux autorités académiques une compensation financière d'un montant de 157 147 €.

Il est à noter qu'à compter de l'année 2020/2021, la Ville de Metz participe aux dépenses de fonctionnement des élèves de classes élémentaires, sous contrat simple, de l'Ecole Nathanel, dont les parents sont domiciliés sur le banc communal.

Avis favorable de la Commission Enfance Education Périscolaire

(Mme Caroline AUDOUY ne participe pas au vote)

Proposition de rapporteur : Madame Anne STEMART

Pôle Petite Enfance

3. Attribution d'une subvention à l'association ALYS dans le cadre du dispositif "Taties à toute heure" au titre de l'année 2021

Madame LUX rappelle que la Ville de Metz dispose sur son territoire d'une offre d'accueil petite enfance variée, qui permet notamment de prendre en compte les besoins des familles en matière d'horaires décalés ou de nuit (crèches de la Grange-Aux-Bois et Au Clair de Lune) tout comme ceux relevant de l'accueil d'urgence (crèche la Parent'aise).

Aujourd'hui, l'association ALYS, acteur départemental d'envergure dans le domaine de l'accompagnement et des services à domicile, dont la garde d'enfants, sollicite auprès de la Ville de Metz une subvention afin de promouvoir le dispositif "Taties à toute heure" à Metz.

Déjà déployé sur plusieurs communautés de communes ou d'agglomérations mosellanes, ce dispositif de garde à domicile complète l'offre municipale en répondant à des situations d'urgence (défaillance du mode de garde existant, changement de situation familiale, reprise d'emploi, départ en formation ou insertion professionnelle sous court préavis), ou en venant en complément d'un mode de garde existant en horaires classiques (une garde à domicile est alors mise en place le matin très tôt ou le soir lorsque le parent travaille en horaires décalés, le week-end ou la nuit).

Le coût de la garde à domicile étant très élevé (27,85 € / heure), le concours financier de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Moselle auprès d'ALYS permet de le réduire très significativement en le portant à 4,51 € / heure, ce qui peut toutefois demeurer inaccessible à certaines familles. La subvention de la Ville de Metz a donc pour objectif d'aligner le tarif proposé à la famille sur celui du barème de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF), tel qu'il se pratique en accueil petite enfance. Ainsi, ce service deviendrait accessible au plus grand nombre, en prenant en compte les revenus du foyer et le nombre d'enfants à charge (tarif variant de 0,44 €/h à 3,57€/h pour 1 enfant à charge en 2021).

Mme GUERMITI demande si ce dispositif s'adresse tout particulièrement aux familles les plus défavorisées, ce en quoi elle souligne tout son intérêt, et souhaite connaître le budget présenté par l'association et mentionné à l'article 3 de la convention.

Mme LUX indique que ce dispositif s'adresse à toutes les familles du territoire messin, quel que soit leur niveau social, qui viendraient à se retrouver dans une situation d'urgence ou travaillant en horaires atypiques. A noter que l'association ALYS analyse chaque demande afin de s'assurer qu'elle relève effectivement du périmètre du dispositif.

S'agissant du budget, Mr RAVIER précise que les 10 000 € qu'il est proposé d'accorder à ALYS seront consacrés spécifiquement à subventionner l'écart entre les 4,51 €/h de base et le tarif CNAF dont relève chaque famille.

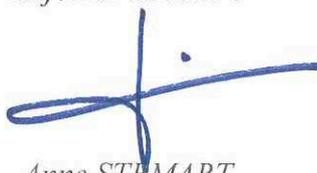
Le bilan qui sera établi au terme de l'année 2021 permettra de rendre compte de l'emploi de cette subvention, et tout particulièrement de prendre connaissance du nombre de familles et d'enfants soutenus, de leur profil socio-économique, des différents cas de figure rencontrés (urgence, horaires atypiques, etc...) ainsi que du nombre d'heures de garde à domicile subventionnées.

*Avis favorable de la Commission Enfance Education Périscolaire
Proposition de rapporteur : Isabelle LUX*

- - - - -

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente de la Commission lève la séance à 17h20.

*La Présidente de la Commission
Adjointe au Maire*



Anne STEMART